

# Fiche données de sécurité (REACH)

Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 y el Règlement (CE) n° 453/2010

<b>Nom du produit</b>	<b>TRACEUR CHANTIER</b>	<b>Date de création:</b>	<b>Version:</b>
		<b>12/12</b>	<b>1.0</b>

## SECTION 1 : Identification du mélange et de l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit : TRACEURS TEMPORAIRES 1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées: PEINTURES FLUORESCENTES

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SAS EURACIER - LLOYD  
ZAE Les Perruches  
Route de Piscop  
95350 Saint Brice s/forêt  
Tel. 33 1 34 04 1220  
Fax.33 1 34 19 65 60  
E-mail: g.mawart@euracier.com  
Tel. 33 1 34 04 1220 (Horaire bureau)

1.4 Numéro de téléphone d'urgence:

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément à la Réglementation 1999/45/CE – 67/548/CEE

Santé	R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Physique	R12 : Extrêmement inflammable
Environnement	Non classé

### 2.2 Eléments de l'étiquette

Symboles de précaution	F+ : Extrêmement inflammable	
Phrases des risques	R12: Extrêmement inflammable. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	
Phrases de sécurité	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S15: Protéger de la chaleur. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.	
Information supplémentaire	P96: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. P97: Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.	
Composants dangereux	Xylene (isomers mixture)	

### 2.3 Autres dangers

Aucun

## SECTION 3 : Composition/information sur les composants

### 3.1 Substances

Ne s'applique pas

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-Nr.	% w/w	Symbole	Phrases R	Notes
Butanone	78-93-3	201-15-0	10-15	F/Xi	11-36-66-67	
Xylene (isomers mixture)	1330-20-7	215-535-7	<6	Xn	10-20/21-38	
Hydrocarbons, C9-C11, m-alcane, isoalcane cycle, >2% aromatics	64742-48-9	919-857-5	5-10	Xn	10-65-66-67	
Butane	106-97-8	203-448-7	35-40	F+	12	
Propane	74-98-6	200-878-9	5-10	F+	12	

Composants dangereux	Numéro d'immatriculation	N° CAS	EC-Nr.	% w/w	Classe et catégorie du danger	Indications des risques	Notes
Butanone	01-2119457290-43-xxxx	78-93-3	201-15-0	10-15	Flamm.Liq.2, Eye Irrit.2, STOT SE 3	H225, H319, H336	
Xylene (isomers mixture)	01-2119488216-32-xxxx	1330-20-7	215-535-7	<6	Flamm.Liq.3, STOT repe.2 Tox Asp. 1	H226, H373, H304	
Hydrocarbons, C9-C11, m-alcane, isoalcane cycle, >2% aromatics	01-2119463258-33-xxxx	64742-48-9	919-857-5	5-10	Asp.Tox.1, Flamm Liq., STOT SE 3. Skin Irrit.3	H304, H226, EUH066, H336	
Butane		106-97-8	203-448-7	35-40	Flamm.gas 1; Gas under pressure.	H220, H280	
Propane		74-98-6	200-878-9	5-10	Flamm.gas 1; Gas under pressure	H220, H280	

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux:** Si la substance a touché les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Retirer immédiatement les vêtements contaminés et mouiller copieusement la peau atteinte avec de l'eau. Laver ensuite avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Inhalation:** Déplacer le sujet à l'air frais. Procurer qu'il/elle reste au chaud et au repos dans une position demi-verticale. Desserrer les vêtements. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir et appeler un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact avec les yeux** Peu provoquer irritation aux yeux.

**Contact avec la peau** Peu causer une irritation.

**Inhalation :** Peut causer des maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

**Ingestion :** Peut causer des maux de gorge, des douleurs abdominales, de la somnolence, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers qui doivent être délivrés immédiatement.

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Consulter toujours un médecin si les symptômes persistent.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Mousse, dioxyde de carbone ou agent en poudre.
- 5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange**  
Les aérosols peuvent exploser s'ils sont exposés à température supérieure à 50 °C. Produits de décomposition dangereuse tels que CO, CO2.
- 5.3 Conseils aux pompiers**  
Refroidir les récipients fermés exposés au feu en les aspergeant d'eau. En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversement

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Éteindre toutes les sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection et des gants appropriés.
- 6.2 Précautions relatives à l'environnement**  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts publics et des cours d'eau.  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Ramasser le déversement avec des matériaux absorbants (terre, sable, terre à diatomées ...).  
Mettre dans un récipient approprié.
- 6.4 Référence à d'autres sections**  
Pour les contrôles d'exposition et mesures de protection personnelle, voir paragraphe 8.  
Pour l'élimination des déchets plus tard, suivre les recommandations en vertu du paragraphe 13.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Se conformer à la législation en vigueur en matière de prévention de risques au travail. Conserver à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Éviter les décharges électrostatiques. Utilisez une prise électrique, de ventilation ou d'éclairage. Utilisez uniquement des outils anti-étincelles. Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Bien se laver après manipulation. Porter des gants / des vêtements / des lunettes et des masques de protection. Ayez prêtes, des bouteilles de protection pour les yeux.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
Accès interdit aux personnes non autorisées. Tenir hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de la chaleur et des sources électriques. Interdiction de fumer dans la zone de stockage. Éviter le contact direct avec la lumière du soleil. Éviter les conditions d'humidité extrêmes. Tenir à l'écart d'agents oxydants et fortement alcalines et très acides.
- 7.3 Utilisations finales spécifiques**  
Peintures

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
Limites d'exposition professionnelle:

Valeurs INSHT 2012	N° CAS	VLA-ED		VLA-EC	
		ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Butanone	78-93-3	200	600	300	900
Xylene (isomers mixture)	1330-20-7	50	221	100	442 Dermal means
Hydrocarbons, C9-C11, m-alcane, isoalcane, cycle, <2% aromatics	64742-48-9		1200	-	
Butane	106-97-8		1000		
Propane	74-98-6		1000		

VLA – Valeur limite environnementale ED - Exposition quotidienne. CE - Exposition à court terme

### 8.2 Contrôles d'exposition

<b>Procédures de contrôle:</b>	Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Éviter les décharges statiques.
<b>Protection individuelle :</b>	Prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate
<b>Protection respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque pour gaz et vapeurs organiques (A, AX) (EN141-143).
<b>Cutanée et mains</b>	Porter des gants (caoutchouc butyle) (374).
<b>Yeux:</b>	Porter des lunettes de sécurité (EN166).

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol
Odeur	Caractéristique
pH	Ne s'applique pas
Point d'ébullition	-12°C a 1 atm.
Point d'éclair	- 82,7°C (Propulsent)
Limite supérieure d'explosivité	9,9% Volume
Limite inférieure d'explosivité	2,2% Volume
Auto inflammabilité	>200°C
Pression de vapeur	Ne s'applique pas
Densité relative	0,705 g/cm <sup>3</sup> a 20°C
Solubilité dans l'eau	Immiscible
Viscosité	Ne s'applique pas

### 9.2 Information en supplément

Non volatile	23,2 % Poids
COV/VOC	76,8 % Poids
COV/VOC	541 g/l

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :** Réactions dangereuses non connues si le produit est utilisé selon l'usage prévu.
- 10.2 Stabilité :** Produit stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Réactions dangereuses non connues si le produit est utilisé selon l'usage prévu.
- 10.4 Conditions à éviter :** Éviter toute surchauffe.
- 10.5 Matières incompatibles :** Conserver à l'écart des agents oxydants puissants et fortement alcalins ou très acides.
- 10.6 Produits de décomposition dangereuse :** CO, CO2.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalation :</b>	Les vapeurs de solvant peut provoquer des nausées, des maux de tête et des vertiges
<b>Ingestion :</b>	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
<b>Peau :</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
<b>Yeux :</b>	Peut irriter les yeux

**Données toxicologiques**

Composants dangereux	N° CAS	DL50 mg/kg voie orale	DL50 mg/kg voie cutanée	CL50 mg/m <sup>3</sup> inhalation
Xylene (isomers mixture)	1330-20-7	3523- Rat	12,126 – Lapin	27,124 – Rat
Hydrocarbures, C9-C11, m-alcane, isoalcane, cycle <2% aromatics	64742-48-9	>5000 - Rat	>5000 – Lapin	4951 – Rat – 6h

**SECTION 12 : Informations écologiques**

12.1 Toxicité : Non classée  
Les données éco toxicologiques

Composants dangereux	N° CAS	EC50 – mg/l	IC50 – mg/l	LC50 – mg/l – 96h.
Butanone	78-39-3	308-48 h	-	2993
Xylene (isomers mixture)	1330-20-7	2,21 – 72 h.	1-24 h	2,6
Hydrocarbures, C9-C11, m-alcane, isoalcane, Cycle, <2% aromatics	64742-48-9	>1000 – 48h - Daphnia		>1000
Butane	106-97-8	4,71 - 96 h. - Algae		
Propane	74-98-6	4,71 - 96 h. - Algae		

12.2 Persistance et dégradabilité : Non disponible  
12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible  
12.4 Mobilité dans le sol : Pas disponible  
12.5 Résultats des évaluations PBT et mPmB : Pas disponible  
12.6 Autres effets néfastes Pas disponibles

**SECTION 13 : Considérations concernant l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit</b>	Éliminer les déchets du produit ainsi que les emballages en prenant toute précaution. Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement. Mener à un point autorisé de collecte de déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	L'élimination des emballages contaminés doit être conforme aux réglementations locales, provinciales et nationales.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU: UN 1950  
14.2 Désignation officielle de transport des Nations Unies: AEROSOLS  
14.3 Classes de danger Transports: Classe: 2.1 / ADR / RID - Code de classification: 5F  
14.4 Groupe d'emballage: Non applicable  
14.5 Risques environnementaux :  
ADR / RID - Dangereux pour l'environnement, Non  
IMDG - Polluant marin : Non  
IATA / ICAO - Dangereux pour l'environnement : Non  
14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs:  
ADR / RID - Code du tunnel (D)  
IMDG – Ems: F, D, S-U  
IATA / ICAO – PAX: 203  
IATA / ICAO – CAO: 203  
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
Non applicable

**SECTION 15 : Information normative**

5.1 Réglementation et législation de sécurité, santé et environnement spécifique pour le mélange  
Directive 2008/47/CE modifiant la directive sur aérosols 75/324/CEE. Directive 99/45/CE. Règlement CE n° 1907/2006  
5.2 Évaluation de la sécurité chimique  
Non disponible

**SECTION 16 : Autres Informations****Explication sur les phrases de danger**

R10 : Inflammable. R11 : Facilement inflammable. R12: Extrêmement inflammable. R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R36 : irritant pour les yeux. R38 : Irritant pour la peau. R65 : Nocif : Il peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'expédition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 : L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Explication sur les indications de danger**

H220: Extrêmement inflammable. H280: Contient du gaz a pression: risque d'explosion en cas de réchauffement. H225 : Liquides et vapeurs très inflammables. H226: Liquides et vapeurs inflammables. H319: Provoque une irritation sérieuse des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence et vertiges. H373: Peut provoquer dommages dans le corps après exposition de longue durée et répétées. H304 : Il peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. EUH066 : L'exposition répétée pur provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

L'information de cette fiche de données de Sécurité de la Préparation se base sur les connaissances actuelles et sur les lois en vigueur de la UE ainsi que les nationales, et en tenant compte du fait que les conditions de travail des utilisateurs restent hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas s'utiliser à des fins différentes à celles spécifiées sur l'épigraphe 1. C'est toujours sous la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées afin de respecter les exigences établies dans la normative locale et dans la législation en vigueur. L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité correspond seulement à une description des exigences de sécurité de la préparation et ne doit pas être considérée comme une garantie de ses propriétés.